



**Communiqué de presse,
23 décembre 2013**

Bruxelles, 13 h. (CET)

L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007.

Communication concernant le mandat du CEO de bpost

Johnny Thijs a annoncé aujourd'hui au Conseil d'Administration de bpost sa décision de ne pas se présenter pour un nouveau mandat en tant qu'Administrateur-délégué de bpost. Son mandat actuel prend fin le 6 janvier 2014.

Le Conseil d'Administration a demandé à Johnny Thijs de continuer à diriger la Société jusqu'à la nomination de son successeur et la confirmation de cette nomination par Arrêté Royal. Johnny Thijs a accepté cette demande qui a été transmise au Gouvernement pour confirmation.

Le Conseil d'Administration a en outre demandé à Madame la Présidente du Conseil, Martine Durez, et à Johnny Thijs, de piloter la recherche d'un nouvel Administrateur-Délégué et de faire rapport au Comité de Rémunération et de Nomination de la Société.

La Convention d'Actionnaires et la Charte du Conseil, telles qu'approuvées par les Actionnaires, prévoient que le Conseil d'Administration propose au Gouvernement un candidat sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Le Gouvernement ensuite approuve la proposition du Conseil par voie d'Arrêté Royal ou requiert le Conseil de soumettre une autre proposition.

Le Conseil a confirmé sa confiance portée au management et lui demande de poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie de la Société et du plan financier tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil a souligné l'excellente contribution de Johnny Thijs à la transformation réussie de bpost et l'a remercié chaleureusement.

Pour plus d'information:

Presse
Piet Van Speybroeck
Director External Communication & Public Affairs
T. +32 2 276 2185
GSM : + 32 477 68 47 12
piet.vanspeybroeck@bpost.be

Investisseurs
Paul Vanwambeke
Director Investor Relations
T. +32 2 276 2822
investor.relations@bpost.be



**Communiqué de presse,
23 décembre 2013**

Bruxelles, 13 h. (CET)